



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-cinq deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de NADAILLAC DE ROUGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHASTRUSSE Francis, Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : M Francis CHASTRUSSE, Mme Christine BOSREDON, Mme Agnès REDOULOUX LEBRUN, M Stéphane PRUNIERE, Mme Florence LAFAGE, M Didier LAJUGIE, M Jean-Jacques LAJUGIE, Mme Tatiana MIERMON, M Jean-Marc PARJADIS

Représentés : MME Agnès EHRENFELD donne pouvoir à Francis CHASTRUSSE

Ordre du jour :

-Approbation du PV de la séance du 22/09/2023

-Désignation d'un secrétaire de séance.

- 1- Montant attribué à l'agent recenseur
- 2- Prix lot n°3 Lotissement Las Bouffios
- 3- Restauration de l'îlot communal plan de financement et demandes de subventions
- 4- DM N°2 Lotissement
- 5- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle attribuée aux agents
- 6- Questions diverses

Le PV de la réunion du 22/09//2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame Tatiana MIERMONT est désignée comme secrétaire de séance.

-1 Montant attribué à l'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de 2024, ainsi que délibérer sur le montant alloué à l'agent recenseur.

Pour Rappel le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Le conseil municipal décide: à 10 voix pour, Madame BOSREDON Christine ne prend part au vote

- **Décide**, à l'unanimité, de fixer la rémunération de l'agent recenseur par un forfait de 650€,
- **Dit** que ce forfait ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024 au chapitre 12-article 6413 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

-2 Prix du lot N°3 Lotissement Las Bouffios

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur et Madame TURGIS, demeurant à Nadaillac de Rouge souhaitent acquérir le lot n°3 du lotissement communal « Las Bouffios », au prix de 23 500€

Ce lot figure au cadastre en section A numéro 2056 pour 1361m²

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 16/12/2022, le prix de vente de ce lot est fixé à 25 000€

Le Conseil Municipal :

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

-De vendre à Monsieur et Madame TURGIS, le lot N° 3 du lotissement « Las Bouffios », parcelle référencée au cadastre en section A numéro 2056 pour un prix de 23 500€ vingt-trois mille cinq cents Euros, en incluant une commission d'agence de 2474. Euros, deux mille quatre cent soixante-quatorze Euros, la TVA sur la marge est à 0.00€.

Si la vente se fait, la commune touchera la somme de 21 026€, vingt et un mille vingt-six Euros

-Autorise Monsieur le Maire ou la première adjointe en son absence à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-3 Restauration de l'ilot communal plan de financement et demandes de subventions :

Cette Délibération annule et remplace la délibération du 16.12.2022

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant, pour un montant global des travaux estimés à 441 073 Euros hors taxes.

PLAN DE FINANCEMENT

DETR	154 375.55	Soit	35%	Sollicitée
------	------------	------	-----	------------

Subvention Région	50 000	Soit	11.34%	Sollicitée
-------------------	--------	------	--------	------------

La Subvention de la Région est sur les travaux de :

-Economie d'énergie Montant des travaux 95 374.18

-Accessibilité Montant des Travaux 154 579.28

Total des travaux éligible par la Région 249.953.46

20% de 249 953.46 = 49 990.68

Département FAST	98 447.49	Soit	22.32%	Sollicitée
------------------	-----------	------	--------	------------

CAUVALDOR

Fond de concours	50 000.00	Soit	11.34%	Accordée
------------------	-----------	------	--------	----------

Autofinancement

Emprunt Communal	88 250.51	Soit	20.01%	
------------------	-----------	------	--------	--

Total	441 073	Soit	100%	
--------------	----------------	-------------	-------------	--

Le Conseil Municipal valide le projet et le plan de financement à l'unanimité de ses membres présents et représentés et autorise Monsieur le Maire à **solliciter toutes les demandes de subventions citées ci-dessus** ainsi qu'à signer tout document se rapportant à ce dossier.

-4 Décision modificative au Budget lotissement Las Bouffios N°2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux ajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives ci-dessous :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes
Compte 608 (043) frais sur terrains en cour aménagement	253	
796 (043) Transferts charges financières		253
Total	253	253

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, adopte la décision modificative, présentée ci-dessus

5- Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat alloué aux agents territoriaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer si oui ou non il faut attribuer cette prime aux agents communaux et si oui voter le montant en fonction du tableau ci-dessous

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300

Cette prime, si accordée sera proratisée au nombre d'heures de travail hebdomadaire de l'agent.

Après débat, le conseil municipal vote à 2 abstentions et 9 voix pour l'attribution de cette prime aux agents communaux en exercice et pour 8 voix pour et 1 abstention selon le tableau ci-dessus

Cette prime sera versée avec les salaires du mois de janvier 2024.

Questions diverses :

-Monsieur le Maire annonce que le syndicat de l'eau a voté une augmentation de 3 % du prix de l'eau. Cela représente 12 euros d'augmentation sur année pour une consommation de 120m3.

-Monsieur Didier Lajugie et Monsieur Stéphane Prunier annoncent qu'ils vont s'organiser pour abattre deux arbres qui menacent de tomber, un sur la route de Payrac, et une autre route du Moulin. Monsieur Patrice Cavarroc va les aider avec son tracteur il faudra faire des arrêtés pour barrer la route,

-Madame Florence LAFAGE annonce que dès le premier janvier les déchets ménagers (marc de café épluchures etc...) ne sont plus autorisés dans les poubelles noires. Il faudra composter. Le SYDED propose l'achat de composteurs au prix de 20 €. Vous pouvez passer commande et les récupérer à la déchèterie de Payrac.

CAUVALDOR a également commandé 3000 composteurs qui seront gratuits pour ses habitants. Ils arriveront en avril 2024, pour les récupérer il faudra contacter Madame le Maire de Saint Céré Madame Dominique BIZAT.

Fin de séance 11h45.